

Destinataires

- Salarié exerçant ou appelés à exercer toute ou partie de l'activité ciblée par la formation de Maître(sse) de Maison
- Demandeur d'emploi :

Ayant réalisé une PMSMP de 15 jours ou disposant d'une expérience professionnelle de deux semaines minimum dans le secteur correspondant à l'emploi visé

Ayant effectué un entretien de positionnement avec l'organisme de formation

Organisation pédagogique

La formation est répartie sur une amplitude de 7 à 10 mois, avec des regroupements de 3 à 5 jours par mois. Elle comprend :

- 203 heures d'enseignement théorique
- Une formation pratique dans l'établissement employeur ou sous forme de stage (175h) pour les demandeurs d'emploi ou les personnes en non fonction ou en reconversion professionnelle.

Inscription

Possible sur les trois sites de l'Institut Saint-Simon soit :

- Venir retirer le dossier d'inscription à l'Institut Saint-Simon de Toulouse, Albi, Tarbes.
- Le télécharger sur le site de l'Institut Saint-Simon

 www.institutsaintsimon.com/inscription-aux-formations

Lieux de formation et contacts

Toulouse : Sandrine CHESNEAU

- s.chesneau@arseaa.org
- 05 61 19 09 48

Albi : Stéphanie ALVERNHE

- s.alvernhe@arseaa.org
- 05 63 43 57 76

Tarbes : Sylvie ANOLL

- s.anoll@arseaa.org
- 05 62 44 42 67



Pôle Institut
Saint-Simon



Maître(sse)
de
Maison

www.institutsaintsimon.com

Le métier

Au sein des établissements, le (la) maître(sse) de maison assume dans une structure d'hébergement ou unité de vie une fonction polyvalente dans l'organisation quotidienne du cadre de vie : entretien des locaux, cuisine et repas, lingerie, tâches ménagères, gestion du budget et économat.

Sa mission s'effectue en lien avec l'équipe éducative : il (elle) contribue à l'accompagnement de l'utilisateur dans les actes de la vie quotidienne.

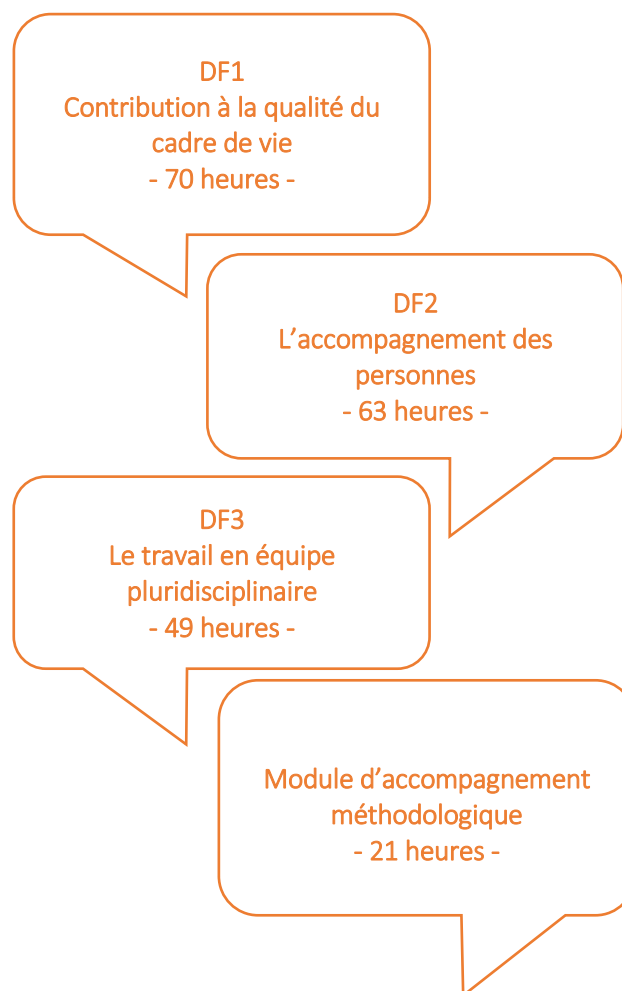
Dans le cadre des avenants 284 et 285 de l'arrêté du 03/07/03 (convention collective 66), la formation Maître(sse) de Maison s'adresse à toute personne, salariée ou demandeur d'emploi, exerçant ou appelée à exercer tout ou partie de l'activité ciblée par la formation Maître(sse) de Maison, sans prérequis de qualification ni d'ancienneté.

Cette formation est labellisée par la CPNE-FP et UNIFAF

La formation

La formation théorique comprend 3 domaines de formation.

Dans ces modules sont intégrés les formations nécessaires à l'obtention des certificats SST ou PSC1 et d'un certificat HACCP



Qualités requises

Social

Ouverture d'esprit

Adaptation

Professionnalisme équipe

humain

Solidarité créativité

engagement

responsabilité